

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### 30 janvier 2017

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 12**

**-AYANT DONNE POUVOIR : 4**

### PRÉSENTS

**Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)**  
**Monsieur Gilles FLANDIN (Les Chapelles)**  
**Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean-Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)**  
**Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy Tarentaise)**  
**Messieurs Jean-Luc PENNA, Fabien RAISSON (Sééz)**  
**Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Monsieur Jean-Christophe VITALE (Tignes)**  
**Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)**  
**Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)**

### EXCUSÉS

Mesdames Marie-Agnès ARPIN (pouvoir à Fabien RAISSON), Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Claude MAHNANA, Messieurs Léon EMPEREUR, Alain EMPRIN, Louis GARNIER, Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Eric MINORET, Jean-Pierre MOREL, Robert PASCAL-MOUSSELARD, Olivier PETIT (pouvoir à Jean-Luc PENNA), Xavier TISSOT

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**Monsieur Jean-Claude FRAISSARD**

## 2017-02 VOTE DES TAUX DES TAXES ADDITIONNELLES ET DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – ANNEE 2017

Le Président indique qu'afin de financer le budget principal 2017, il convient de voter les taux des quatre taxes et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Comme validé lors du débat d'orientation budgétaire du 5 décembre 2016, le budget primitif 2017 est présenté avec une hausse des taux de fiscalité.

Il propose que l'assemblée délibérante vote les taux suivants :

- |                                               |         |
|-----------------------------------------------|---------|
| • taxe d'habitation                           | 0,706 % |
| • taxe foncière sur les propriétés bâties     | 0,909 % |
| • taxe foncière sur les propriétés non bâties | 5,475 % |
| • cotisation foncière des entreprises         | 1,323 % |

Le Président rappelle la délibération du 15 février 2007 instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de communes de Haute Tarentaise.

La sectorisation telle que définie en annexe de la délibération n°2007-21 en date du 15 février 2007, reste identique.

Il propose que soient maintenus les taux votés en 2015, à savoir :

- 8,46 % zone 1
- 10,83 % zone 2

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide de :

- **APPROUVER**, pour l'année 2017, les taux des taxes additionnelles suivants :

taxe d'habitation	0,706 %
taxe foncière sur les propriétés bâties	0,909 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties	5,475 %
cotisation foncière des entreprises	1,323 %
- **APPROUVER**, pour l'année 2017, les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères suivants :

8,46 % zone 1
10,83 % zone 2

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

